

**Commune de MARCELLUS**  
**Séance du Conseil Municipal du 20 Mai 2016**

**Nombre de Conseillers**

**En exercice** : 14    **L'an deux mille seize**  
**Présents** : 09    **Le** : 20 Mai 2016  
**Votants** : 09    **Le Conseil Municipal de la Commune de MARCELLUS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la MAIRIE, sous la Présidence de Mr DERC Jean-Claude, Maire**  
**Date de la Convocation du Conseil Municipal** : 13.05.2016

**Présents** : DIO Bernard, DERC Jean- Claude, REYNAUD Bernard, BAZAS Jean-Marie, CAIN Marie-Dominique, CASTETS Joël, DUBOURDIEU Leslie, MARTIN Sandrine, LECOMTE Christelle.

**Absents** : BRESSON Jacques, MIRAMBET Sébastien, SCHLEGEL Loïc, FRECCHIAMI François, LAFITTE Frédéric.

Secrétaire de séance : Marie-Dominique CAIN.

CR du 08.04.2016 : approuvé.

**I - Questions diverses** :

Joël Castets demande pourquoi le défibrillateur est dans la salle de quartier et pas accessible depuis l'extérieur.

Bernard Dio lui répond qu'à l'extérieur il y a un boîtier avec la clé. Il est à utiliser pour les associations et les locations des salles. Il s'agit d'un défibrillateur portable. Ce n'est pas un défibrillateur d'extérieur collectif.

Bernard Dio informe le conseil municipal que les supports de l'éclairage du terrain de pétanque sont en très mauvais état. Il a été demandé un devis au SDEE 47 pour le rénover. Il conviendra de transférer l'ensemble de cet éclairage au SDEE 47 afin qu'il puisse intervenir.

Sandrine Martin fait le point sur l'école :

Au PPMS un volet « vigilance attentat » va être ajouté.

Possibilité de prévoir une alarme lumineuse.

Suite à un incident une sécurité a été installée à la descente du bus, des barrières ont été installées.

Elle s'occupe de la planification des TAP.

Au dernier conseil d'école il est à noter qu'une enseignante quitte l'école.

Concernant les permis bonne conduite, elle propose de renouveler une récompense aux enfants qui n'ont pas été sanctionnés. Elle propose de remettre un diplôme à tous.

Christelle Lecomte prend la parole pour annoncer que le comité des fêtes fera une réunion en juin prochain.

Le Maire prend la parole :

Il présente un devis pour la pose d'une gâche fermeture électrique sur la porte de l'agence postale d'un montant de 254,04 euros T.T.C. Le conseil municipal valide ce devis.

- Une subvention de 2 700 euros est accordée au titre de la réserve parlementaire de Mme la Députée pour l'extension de l'éclairage du terrain d'entraînement n° 3.

- Le Sérac : Le Maire a fait part de la demande d'élargissement de ce pont au Maire de la commune de Montpouillan. Affaire à suivre.

M. le Maire fait passer la note complémentaire pour deux dossiers. Les élus acceptent de délibérer sur les dossiers n° 7 et n° 8.

### **II - Dossier n° 1 : Délibération n° 18 : Avenant lot n°1 voirie pour l'aire de jeux.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la réunion de chantier concernant les travaux d'aménagement d'une aire de jeux, il convient d'établir un avenant en plus-value pour le lot n°1 voirie pour un complément de revêtement de voirie ainsi que la pose de bordures.

Un devis a été demandé à l'entreprise concernée pour un montant de 1 329,35 € H.T.  
Le conseil municipal accepte cet avenant.

### **III - Dossier n°2 : Délibération n° 19 : Avenant lot n°2 gros œuvre pour aire de jeux.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la réunion de chantier concernant les travaux d'aménagement d'une aire de jeux, il convient d'établir un avenant en moins-value pour le lot n°1 gros-œuvre pour une modification de la base et la pose de bordures en marge des jeux.

Un devis a été demandé à l'entreprise concernée pour un montant de - 1 145,20 € H.T.  
Le conseil municipal accepte cet avenant.

### **IV - Dossier n° 3 : Délibération n° 20 : Avenant lot n°5 clôture pour aire de jeux.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la réunion de chantier concernant les travaux d'aménagement d'une aire de jeux, il convient d'établir un avenant en plus-value pour le lot n°5 clôture et serrurerie pour le remplacement du grillage le long du terrain de football.

Un devis a été demandé à l'entreprise concernée pour un montant de 990,35 € H.T.  
Le conseil municipal accepte cet avenant.

### **V - Dossier n° 4 : Délibération n° 21 : Avenant forfait définitif maître d'œuvre pour aire de jeux.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal réuni l'estimation définitive ainsi que le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de l'aire de jeux, soit :

- Coût définitif : 51 468,37 € H.T.,
- Forfait définitif de rémunération : 5 661,52 € H.T. (51 468,37 € x 11,00 %)

Le conseil municipal accepte cet avenant.

### **VI - Dossier n° 5 : Délibération n° 22 : Désaffectation et aliénation partielle du chemin rural de Maransin.**

Par délibération en date du 2 novembre 2015, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation partielle du chemin rural de Maransin sis au lieu-dit « A Libo », à partir de la parcelle AD 307 jusqu'à la parcelle AD 305 et de la parcelle AD 306 partie jusqu'à la parcelle AD 94.

L'enquête publique s'est déroulée du 04 décembre au 18 décembre 2015. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désaffecter le chemin rural dit « de Maransin » d'une contenance totale de 10a 12ca en vue de sa cession comme suit :
- de la parcelle AD 306 partie et AD 94, aux consorts Jaccard pour une superficie de 3a 56ca,
- de fixer le prix de vente dudit chemin à l'euro.
- de la partie AD 307 jusqu'à la parcelle AD 305 en partie à l'indivision Artamonoff/Verdier pour une superficie de 6a 56ca,
- de fixer le prix de vente dudit chemin à l'euro,
- d'acquérir une partie de la parcelle AD 307 et AD 305 cette vente sera conclue par le biais d'un acte administratif pour une contenance de 7a 00ca,
- de fixer le prix d'achat desdites parcelles à l'euro.

#### **VII - Dossier n° 6 : Délibération n° 23 : Redevance d'occupation du sol par France Telecom.**

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2016, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics, le coefficient d'actualisation qui en ressort est de 1,29352. La redevance d'occupation du sol par France Telecom pour 2016 s'établit comme suit :

Artère aérienne : 11,895 x 51,74 € = 615,447 €

Artère en sous-sol : 12,385 x 38,81 € = 480,66 €

Emprise au sol : 1 x 25,87 € = 25,87 €

Total : 1 1 121,98 € soit arrondi : 1 122 €

#### **VIII - Dossier n° 7 : Délibération n° 24 : Décision modificative pour travaux supplémentaires au terrain d'entraînement n° 2 pour l'extension de l'éclairage.**

Suite à des plans erronés du réseau d'électrification sur le terrain n° 2, afin d'alimenter les deux mâts supplémentaires une tranchée a dû être effectuée. Un devis supplémentaire a été demandé au SDEE 47, il s'élève à 1 865,04 € T.T.C. La participation de la commune s'élève à 1 165,65 €. Le conseil accepte ces travaux supplémentaires.

Les crédits étant insuffisants il convient d'établir le virement suivant : 615228 : - 1166, 65548 : + 1166. Le conseil vote ce virement de crédits.

#### **IX - Dossier n° 8 : Délibération n° 25 : Complément d'information suite à l'élection d'un délégué titulaire au SIEAP de la région de Cocumont.**

M. le Maire rappelle la délibération en date du 11 mars 2016 concernant l'élection d'un délégué titulaire pour représenter la commune au sein du Syndical du SIEAP de la région de Cocumont. L'extrait de cette délibération n'ayant pas été rédigé correctement, il convient d'y apporter la précision suivante :

- a *élu* pour représenter la commune au sein du Comité Syndical du SIEAP de la Région de Cocumont comme deuxième délégué titulaire : M. Jean-Marie BAZAS.

La parole est aux élus :

Bernard Dio informe les élus que suite aux travaux de voirie à l'aire de jeux l'entreprise a accroché le câble téléphonique du pôle house.

Leslie Dubourdieu informe le conseil que Mme Montarras s'est proposée de faire le repas du Réveillon du 31 décembre 2016. Il est demandé la participation des associations.

Bernard Reynaud prend la parole et communique le planning de fauchage sur la commune.

Sandrine Martin prend la parole suite à la rencontre avec Mme Baronnet pour sa demande d'emplacement pour une épicerie ambulante. Cette personne démarre son projet. Deux communes lui ont répondu favorablement. Afin d'optimiser son activité, elle propose sa venue sur la commune sur les 3 jours, à savoir :

- le jeudi matin (la venue du poissonnier se faisant dans la matinée),
- le dimanche matin (cette présence peut être intéressante pour le village),
- le vendredi soir l'été, de mai à septembre, de 18h à 21h car l'association de la pétanque draine de l'animation à partir de 20 h,
- le mardi soir l'hiver, de septembre à mai, de 18h à 20h en raison des entrainements du club de football et des cours de danses dans les salles communales sur la place du village.

Le conseil municipal est d'accord sur ces créneaux. Un courrier sera adressé à l'intéressée dans ce sens.

La séance est levée à 23h30.

<b>N° délibération</b>	<b>OBJET</b>	<b>N° page</b>
18	Avenant lot n°1 voirie pour l'aire de jeux	15
19	Avenant lot n°2 gros œuvre pour aire de jeux	15
20	Avenant lot n°5 clôture pour aire de jeux	15
21	Avenant forfait définitif maître d'œuvre pour aire de jeux	15
22	Désaffectation et aliénation partielle du chemin rural de Maransin	15
23	Redevance d'occupation du sol par France Telecom	16
24	Décision modificative pour travaux supplémentaires au terrain d'entraînement n° 2 pour l'extension de l'éclairage	16
25	Complément d'information suite à l'élection d'un délégué titulaire au SIEAP de la région de Cocumont	16